



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars - Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent-Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	18	Christine Berthé - Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2024 /100 : (Code Nomenclature /753)

DATE : 13 JUIN 2024

RAPPORTEUR : Philippe Dubourg

OBJET : Travaux de clôture à la MFR de Siorac de Ribérac : demande de subvention au titre de la DETR 2024

Afin d'aménager une clôture correspond aux normes anti-intrusion pour les élèves et enseignants de la MFR sur le site de Siorac de Ribérac il est demandé au conseil communautaire de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2024.

En effet, comme il s'agit d'un lieu de formation, le site est concerné par le plan Vigipirate et doit garantir la sécurité du public accueillis.

La subvention sollicitée est de 40 % du montant HT des travaux qui sont estimés à 47 400 € soit une demande de participation financière de 18 960 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Dordogne.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 48

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 27-06-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 19/06/2024 à 08:22
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 13 juin 2024
Yves Mahaud**

